



Livraisons dans le centre-ville de Nantes, Nouvelle **RÉGLEMENTATION**

DANS LES AIRES PIÉTONNES
ET LES ZONES RÉGLEMENTÉES :



**Avec un véhicule
à énergie alternative*,
livraisons autorisées
toute la journée de 4h à 23h.**

*(électrique, gnv, hydrogène, vélo)



**Avec un autre véhicule,
livraisons autorisées uniquement
le matin de 4h à 11h30.**

CE QUI CHANGE AU 15 SEPTEMBRE

DANS LES AIRES PIÉTONNES ET LES ZONES RÉGLEMENTÉES

15 SEPTEMBRE 2021

- > Tous les véhicules peuvent livrer plus tôt le matin, dès 4h.
- > Les véhicules jusqu'à 12 mètres de long sont autorisés.
- > Les livraisons sans véhicule à énergie alternative (électrique, gnv, hydrogène, vélo), ne sont autorisées que le matin jusqu'à 11h30. Mais les livraisons avec un véhicule à énergie alternative sont autorisées jusqu'à 23h.
- > Rien ne change pour le commerçant qui s'approvisionne lui-même et l'artisan.

DES SOLUTIONS POUR LIVRER EN CENTRE-VILLE

Pour connaître les facilités de stationnement, obtenir un badge d'accès ou un disque de livraison, rendez-vous sur :

maisontranquillite.nantes.fr
rubrique « **stationnement** »
www.parkings-nantes.fr



Coup de pouce !

Nantes Métropole propose un dispositif d'**aide à l'achat de vélo** pour les professionnels, à savoir **jusqu'à 400 € par vélo**.

Plus d'informations sur :
[metropole.nantes.fr/](https://metropole.nantes.fr/aide-achat-velo-pro)
[aide-achat-velo-pro](https://metropole.nantes.fr/aide-achat-velo-pro)



L'IMPACT DES LIVRAISONS EN CENTRE-VILLE.

Bien qu'il soit nécessaire à l'activité du centre-ville, le transport de marchandises en ville représente en moyenne 20 % du trafic, 30 % de l'occupation de la voirie et 50 % des émissions de particules fines liées à la circulation. C'est pourquoi la métropole fait évoluer la réglementation pour favoriser la qualité de vie dans le centre-ville.